



## Versement pension alimentaire étudiant majeur handicapé percevant la PCH

Par **Cyrildu70**, le 11/02/2025 à 15:37

Bonjour,

Je suis divorcé et mon ex femme a la garde de mes 2 enfants de 17 et 14 ans, pour lesquels je verse pour chacun des 2 une pension alimentaire depuis 2018.

Mon fils malvoyant sera étudiant et majeur et ne vivra plus sous le toit de sa mère à la prochaine rentrée scolaire, je précise qu'il perçoit une Prestation de Compensation du Handicap (PCH), une aide financière destinée à compenser la perte d'autonomie dans la vie quotidienne et sociale.

Ma question est de savoir jusqu'à quel moment devrai-je continuer à verser une pension alimentaire à mon ex-épouse ?

Merci.

Cordialement,

Par **amajuris**, le 11/02/2025 à 16:20

bonjour,

je crois qu'il faut que l'enfant majeur soit autonome financièrement pour cesser le versement

de la pension alimentaire.

s'agit-il d'une pension alimentaire fixée par le JAF ?

voir ce lien : [pension alimentaire enfant majeur](#)

salutations